



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

Schweizerischer Weinbauernverband (SWBV) 
Federazione svizzera dei viticoltori (FSV)
Fédération suisse des vignerons (FSV)

Table des matières

1.	Programme d'activité 2021	1
2.	Rapport d'activité	2
2.1	23e Assemblée des délégués de la FSV	2
2.2	Comité	2
2.3	Secrétariat	2
2.4	Partenariats	2
2.4.1	Interprofessions de la vigne et des vins suisses IVVS	2
2.4.2	Swiss Wine Promotion	4
2.4.3	VITISWISS	5
2.4.4	Association suisse des vignerons-encaveurs indépendants ASVEI	5
2.4.5	Forum vitivinicole suisse	5
2.4.6	VITIPLANT	7
2.5	Point de situation sur les dossiers politiques traités	7
2.5.1	Interventions parlementaires déposées en 2021	8
2.5.2	Mesures et soutien à la vitiviniculture dans le contexte COVID	9
2.5.3	Réserve climatique	10
2.5.4	Contingents d'importation	10
2.5.5	Promotion	11
2.5.6	Initiatives populaires phytosanitaires	11
2.5.7	Viticulture suisse durable	12
2.5.8	Fonds du marché suisse des vins	12
2.5.9	Fondsuisse : Mildiou	12
2.5.10	Contrôle des caves	14
2.5.11	Réglementation pour l'importation en douane : franchise quantitative	14
2.5.12	Délai de replantation des surfaces viticoles	14
2.5.13	Autres consultations	15
2.6	Groupe parlementaire vitivinicole	15
2.7	Formation professionnelle viticole	16
2.7.1	Convention avec AGORA	16
2.7.2	Commission de la formation professionnelle de la FSV	16
2.7.3	Développement de la formation professionnelle initiale	16
2.7.4	Promotion de la formation professionnelle	17
2.7.5	Cours interentreprises	17
2.7.6	Procédure de qualification (examen du CFC et de l'AFP)	18
2.7.7	Formation professionnelle supérieure	18
2.7.8	Lauréats du brevet et de la maîtrise de viticulteur et de l'ES Technicien vitivinicole	19
2.7.9	Cadre national de certification	19
3.	Comptabilité de l'exercice	20

3.1	Bilan au 31 décembre 2021.....	20
3.2	Comptes de résultats 2021.....	21
4.	Programme d'activité 2022	23
5.	Organisation de la Fédération suisse des vignerons FSV	24
5.1	Section membres.....	24
5.2	Membres du comité	25
5.3	Membres de la commission de gestion	26
5.4	Membre de la commission de la formation professionnelle	27
5.5	Secrétariats.....	28
6.	Représentation de la Fédération suisse des vignerons	28
6.1	Union suisse des paysans.....	28
6.2	Agro-Marketing Suisse AMS	28
6.3	Interprofession de la vigne et des vins suisses IVVS.....	28
6.4	Contrôle suisse du commerce des vins.....	28
6.5	VITIPLANT.....	29
6.6	AgriAliForm.....	29
6.7	Changins, Haute école de viticulture et œnologie.....	29

1. Programme d'activité 2021

Structure et organisation

- Etude du renforcement opérationnel du secrétariat
- Consolidation du partenariat avec VITISWISS, l'ASVEI et l'USOE

Politique, économie et recherche

- Collaboration avec l'OFAG à la mise en place d'une réserve climatique
- Mise en place de mesures de soutien pour la vitiviniculture dans le contexte COVID-19
- Travail proactif de défense professionnelle avec les partenaires et les parlementaires
- Consolidation du groupe parlementaire vitivinicole
- Veille législative fédérale et européenne et évaluation des conséquences potentielles pour la viticulture suisse
- Réponses aux consultations touchant la branche vitivinicole
- Consolidation des contacts avec l'administration fédérale et les partenaires
- Suivi de l'Observatoire suisse du marché des vins
- Défense de conditions-cadres permettant un prix à l'hectare qui soit rémunérateur pour les producteurs par une analyse régulière de l'offre
- Encouragement de programmes de recherche pour le marketing du vin suisse
- Soutien de programmes de recherche agronomique menés par AGROSCOPE

Communication et promotion

- Communication active sur la viticulture et le vin suisse
- Intensification de la communication via la newsletter et la presse professionnelle
- Suivi de la campagne de promotion des vins suisses menée par SWP SA
- Mise à jour continue de l'onglet "FSV" sur le site internet www.swisswine.ch
- Communication ciblée auprès du groupe parlementaire vitivinicole
- Sensibilisation de la grande distribution pour atténuer l'effet des saisons et des variations de récoltes

Formation professionnelle initiale

- Suite des travaux concernant la prochaine révision totale de la formation initiale, ceci autant au sein de la commission de formation que des organes d'AAF et du groupe d'accompagnement pour le développement de la formation professionnelle initiale

Formation professionnelle supérieure

- Conduite de la révision du plan d'étude cadre de l'ES Technicien vitivinicole.
- Gestion des moyens d'enseignements

Promotion de la formation

- Présentation du nouveau stand de promotion de la formation ainsi que sa brochure.
- Participation aux séances du comité d'organisation des SwissSkills 2022. Organisation et tenue des concours vitivinicoles aux SwissSkills 2022, ainsi qu'organisation et tenue d'animations et de démonstrations pour y présenter le métier de viticulteur

2. Rapport d'activité

2.1 23e Assemblée des délégués de la FSV

En raison de la situation sanitaire et des restrictions qui y sont liées, il n'a malheureusement pas été possible de tenir l'Assemblée des délégués de la Fédération suisse des vignerons comme prévu en présentiel au Tessin. Par conséquent, le comité a décidé de faire usage de la possibilité d'organiser l'assemblée générale par écrit conformément à l'ordonnance 3 COVID-19 édictée par la Confédération. Les documents pour le vote par écrit ont été envoyés aux délégués par l'intermédiaire des sections par voie postale. La forme écrite équivaut à une signature qualifiée.

Seuls les points statutaires ont été soumis au vote afin de respecter les normes légales. Le point principal de cette 23^e assemblée par correspondance a été la présentation du programme d'activité 2021.

Les délégués ont également adopté à une large majorité, une abstention, les comptes de l'exercice annuel 2020 se soldant par un bénéfice de CHF 4'725.27. Ils ont également approuvé à l'unanimité le budget 2021 et donc le maintien de la cotisation de base à CHF 6'000.- par section et confirmé le prix de CHF 20.-/ha. Le rapport d'activité 2020 qui inclus également le rapport du président a été accepté à l'unanimité.

2.2 Comité

Au cours de cette année, le comité s'est réuni à six reprises (onze en 2020 compte tenu de la situation de crise liée au COVID-19) pour traiter les principaux dossiers suivants : mesures et soutien à la vitivinicuture dans le contexte COVID, réserve climatique, contingents d'importation, promotion, initiatives populaires phyto, viticulture suisse durable, mildiou, délai de replantation des surfaces viticoles, contrôles de cave, Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS) et formation professionnelle. Ces thèmes sont développés dans les divers points ci-dessous.

2.3 Secrétariat

Outre la gestion administrative de la fédération et la conduite de VITISWISS, la directrice a soigné et intensifié les contacts avec les responsables des diverses organisations de la branche vitivinicole suisse, ainsi qu'avec les autorités fédérales et l'Union suisse des paysans. Par ailleurs, elle a aussi collaboré au sein de divers groupes de travail. En sa qualité de secrétaire générale de l'IVVS, elle s'est notamment occupée de l'encaissement des contributions pour le financement de la campagne nationale et s'est acquittée de toutes les tâches administratives de l'IVVS. Enfin, elle a élaboré deux newsletters informatives à l'attention des sections et de leurs membres.

2.4 Partenariats

2.4.1 Interprofessions de la vigne et des vins suisses IVVS

L'assemblée des délégués s'est tenue le 10 juin à Neuchâtel. Marco Romano, président, a passé en revue les principales activités de l'année. Les délégués ont ensuite approuvé à l'unanimité le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que les comptes 2020.

Composition du comité

Président : F. Borloz

Vice-présidents :

G. Maddalena (TI)

P.-A. Héritier (VS)

Membres :

R. Cipolla et D. Etter (VS)

F. Montet et P. Herminjard (VD)

M. Wiederkehr et J. Bachofner (BDW)

D. Maigre (GE)

C. Guillod (3Lacs)

G. Ramu (ASVEI)

B. Keller (VITISWISS)

Direction : H. Noirjean



Aucune élection particulière a eu lieu cette année. Marco Romano avait été réélu à l'unanimité dans sa fonction de président en 2020.

Activités principales durant l'année :

Durant cette année, le comité IVVS s'est réuni à cinq reprises (six en 2020). Il a notamment traité les dossiers suivants :

- **COVID-19**

L'IVVS a suivi de près la situation sanitaire et travaillé activement à la mise en place de mesures et soutien à la vitiviniculture, de manière coordonnée avec la FSV.

- **Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)**

L'IVVS a souhaité se doter d'un instrument d'observation du marché suisse des vins. En 2014, elle a confié cette mission à Changins - Haute école de viticulture et œnologie, dans le cadre d'un projet de recherche cofinancé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFG). Ce projet de recherche avait pour but de concevoir l'Observatoire suisse du marché des vins, dans la perspective d'en faire un outil pérenne à disposition de l'IVVS, sous la responsabilité de Changins. A partir de 2017, le financement du projet de recherche est formellement terminé et l'OSMV est donc passé dans sa phase d'exploitation opérationnelle, dont le cadre est fixé par une convention.



La convention 2017-2020 entre l'IVVS et Changins relative à l'Observatoire Suisse du Marché des Vins (OSMV) arrivant à son terme, une nouvelle convention IVVS - Changins 2021-2023 a été élaborée, approuvée et signée.

- **Situation sur le marché des vins**

Lors de chaque séance, le président procède à un tour de table pour connaître la situation actuelle dans les différentes régions.

Chaque année, une rencontre entre le Conseil fédéral, la branche vitivinicole, le commerce et la gastronomie/hôtellerie est prévue. Le 28 octobre 2021 a eu lieu un nouvel échange sur la situation du vin suisse. Marco Romano, Président de l'Interprofession de la vigne et des vins suisses, a reçu le 28 octobre 2021 les acteurs de la grande distribution, du secteur HORECA (Hôtellerie et restauration), de la branche vitivinicole ainsi que l'Office fédéral de l'agriculture. Cette rencontre a eu lieu sous le patronage du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. Après un bilan très positif des actions 2021, les moyens insuffisants mis à disposition de la promotion, les stocks ainsi que les perspectives d'évolution ont été au centre des discussions



Depuis 2019, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche accorde un soutien supplémentaire à Swiss Wine Promotion SA pour des mesures complémentaires de promotion des vins. Le projet vise principalement à améliorer la visibilité des vins suisses dans la grande distribution et la gastronomie.

Cette troisième rencontre a été l'occasion de faire le point sur la collaboration en 2021 et de thématiser des perspectives pour la promotion des vins suisses à moyen terme. Les différents acteurs de la grande distribution et du secteur HORECA ainsi que le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, Christian Hofer, ont pu échanger avec les représentants de l'Interprofession de la vigne



et des vins suisses IVVS, de la Fédération suisses de vignerons FSV et de Swiss Wine Promotion SA SWP sur le résultat des mesures complémentaires menées avec ces derniers.

De l'avis général, le positionnement des vins suisses dans ces canaux de distribution s'est fortement amélioré en 2021 et les différentes campagnes de promotion fructueuses des vins suisses ont été saluées. Rober Cramer, Président du CA de SWP SA remerciant l'engagement des acteurs présents, a réitéré la nécessité d'augmenter les moyens mis à disposition de la promotion. Globalement les montants mis dans la promotion doivent être revus à la hausse afin de valoriser les vins suisses et de consolider cette progression.

Des craintes quant aux quantités 2021 ont été formulées de la part des représentants de la grande distribution. Frédéric Borloz, Président de la Fédération suisse des vignerons a précisé que même si certaines références pourraient ne pas être disponibles toute l'année, d'une manière générale, les quantités seront suffisantes pour répondre aux attentes et que la qualité reste élevée.

Tous se sont accordés pour poursuivre la collaboration en 2022 et continuer ainsi à mieux positionner les vins suisses dans ces canaux de distribution.

Dans le but de pérenniser cet échange, l'IVVS organisera la prochaine rencontre en automne 2022.

- **Groupe de travail stratégique IVVS-FSV-OFAG**

Un groupe de travail informel a été mis sur pied afin de pérenniser la discussion entre l'Office fédéral de l'agriculture OFAG et la branche. L'idée est de travailler sur un plan d'action ainsi que sur la réserve climatique. Ce groupe de travail est piloté par l'IVVS et se réunit deux fois par année. Le focus a été mis sur le renforcement de la demande, l'augmentation de l'offre et la mise en place de mesures de crise. Différents points ont été abordés et le travail est en cours.

- **Contingents d'importation des vins**

Suite aux nombreuses discussions et au courrier envoyé par l'IVVS et la FSV au Conseil fédéral, la question des contingents d'importation a été approfondie cf. point 2.5.4. La FSV a pris le lead dans le travail politique à ce sujet.

- **Rapport OFAG pour la force obligatoire**

L'extension de la force obligatoire pour 2020 à 2022 a été accordée en 2019. Le secrétariat doit compléter annuellement un tableau par les données actuelles des régions et élaborer un rapport à la demande de l'OFAG. Sans cela, l'obtention de la force obligatoire dans le futur est compromise. Un rapport complet a donc été transmis à l'OFAG en février 2022.



2.4.2 Swiss Wine Promotion

L'ensemble des activités de promotion est piloté par Swiss Wine Promotion SA. Un rapport annuel est disponible à partir de mi-juin 2022 sur www.swisswine.ch.

 **SWISS WINE** | SANS HÉSITER



2.4.3 VITISWISS

VITISWISS a depuis 2020 un siège permanent au sein du comité de la FSV et est ainsi activement impliquée dans les prises de positions et discussion du comité. Le président de VITISWISS y siège.



Le secrétariat de VITISWISS est organisé en binôme selon la convention de mandat signée en 2011. Fabienne Python Fatio gère le secrétariat et Hélène Noirjean, en poste à la direction de VITISWISS depuis 1^{er} avril 2020 suite au départ à la retraite de Chantal Aeby Pürro.

Hélène Noirjean a participé aux séances de comité de VITISWISS et a informé sur les dossiers traités dans le cadre de la FSV.

Les discussions menées cette année au sein du comité de VITISWISS se sont axées notamment sur la perspective du label VINATURA, de la mise en place d'une vision nationale de développement durable en vitiviniculture, sur les initiatives populaires phyto passées en votation le 13 juin 2021 et sur une coopération étroite et intense avec Birdlife et les organisations de la protection des animaux dans le dossier des filets dans les vignes.

La directrice a assuré également la représentation, la promotion et la défense des intérêts de VITISWISS. Elle a soigné et intensifié les contacts avec notamment les responsables de l'Union suisse des paysans. Par ailleurs, elle a aussi collaboré au sein de divers groupes de travail. La secrétaire de VITISWISS s'est notamment occupée de la saisie des plans de traitement pour la plate-forme d'analyses de résidus dans les vins. Hélène Noirjean s'est rendue à l'assemblée générale de Vitival. Le président, la directrice et la secrétaire ont pris part à l'assemblée de SWP et aux séances du groupe de travail Forum vitivinicole.

2.4.4 Association suisse des vignerons-encaveurs indépendants ASVEI

L'ASVEI a depuis 2020 un siège permanent au sein du comité de la FSV. Son association est ainsi continuellement informée et impliquée dans les dossiers les plus importants traités par la FSV et peut prendre position en tout temps. Un représentant de l'ASVEI a pris part aux séances de comité de la FSV en qualité de membre. De son côté, la directrice de la FSV participe également aux séances du comité élargi de l'ASVEI.

La FSV a pris position pour les revendications de Contrôle suisse du commerce des vins CSCV. La FSV nombreuses séances avec la directrice et le président cela, créé un groupe de travail qui travaillera sur une contrôle simplifié afin de trouver une solution au contrôle des caves pour les vignerons-encaveurs

En 2021, la FSV a de plus approfondi et concrétisé la modification du système de contingents tarifaires dans la LAgri, initiée par l'ASVEI. Ceci grâce au soutien et à l'expertise de l'Union suisse des paysans dont la FSV est membre.



l'ASVEI auprès du a participé à de du CSCV et a, suite à proposition de problème que pose le indépendants.

demande de le cadre de l'Art. 22 de

2.4.5 Forum vitivinicole suisse

La gestion des sols en viticulture sans herbicides de synthèse était le thème choisi pour le Forum vitivinicole de novembre 2020. Le rendez-vous a dû être repoussé d'une année en raison de la crise sanitaire en lien avec le COVID-19.

Ci-après, l'article publié le 19 novembre dans le journal Agri sur le sujet.



L'enherbement temporaire ou permanent de l'interrang permet de réduire, voire de supprimer le recours à des herbicides. Sous le rang, la problématique est plus délicate.

La gestion des sols en viticulture sans herbicides de synthèse était le thème choisi pour le Forum vitivinicole de novembre 2020. La crise sanitaire a forcé les organisateurs à repousser le rendez-vous d'une année. Le forum a finalement eu lieu ce 16 novembre à Berne sur le même thème. Dans la perspective des votations sur les initiatives phytos du 13 juin 2021, Agri avait toutefois décidé de développer le sujet en février avec une partie des intervenants prévus dans le cadre de ce forum (lire l'*Agri* du 19 février 2021 en page 3). Voici quelques rappels ou compléments.

Les herbicides ont simplifié la gestion des vignes et permis de généraliser des itinéraires techniques. Renoncer à ce moyen implique au contraire de réfléchir au niveau de la parcelle et de prendre en compte l'ensemble des facteurs pédoclimatiques qui l'influencent. Les avantages et les risques de l'enherbement sont connus, nous n'y reviendrons pas.

Dans l'interrang, les enherbements temporaires ont fait l'objet d'un intérêt croissant ces derniers temps. Leurs avantages résident notamment dans la possibilité de réduire les risques de concurrence avec la vigne du fait qu'ils sont détruits ou réduits au printemps et de permettre, après cette destruction, la création d'un mulch qui remplit diverses fonctions utiles au sol et à la vigne. La fauche ou le passage d'un rouleau seront privilégiés pour réduire cette végétation. Le broyage puis l'enfouissement n'ont guère de sens car ils laissent le sol nu. Le recours à des herbicides naturels (défanage) n'est pas forcément une solution de remplacement des herbicides classique. Ils ont de gros points faibles, notamment leur faible efficacité et leur coût élevé.

Le vigneron peut opter pour un enherbement naturel (couvert permanent) ou le semis d'un mélange de différentes variétés. La deuxième option permettra une meilleure maîtrise du type de couvert végétal, y compris sur les talus.

Plantes allélopathiques

La recherche a fait de gros efforts pour sélectionner des plantes allélopathiques permettant de couvrir le sol sans concurrencer la vigne, grâce à des espèces peu prolifiques, aux propriétés allélopathiques régulières qui "dissuadent" les autres plantes de s'installer. Les recherches effectuées dans le cadre du projet NoGlyphos ont permis d'élaborer un mélange efficace. Le prix est toutefois encore élevé. Dans les vignobles en terrasse, il faut disposer de machines de semis suffisamment compactes et les solutions maison sont souvent la règle.

Dans la gestion de ces surfaces avec couvert végétal permanent, les recherches ont mis en avant comme pratiques favorables le renouvellement tous les 3 à 4 ans, pas plus de 2 à 3 tontes par année et le recours à des machines légères. Ici aussi la fauche et le rouleau sont à privilégier. La date de la fauche joue également un rôle important dans la gestion de l'herbe en influençant notamment certaines espèces au détriment d'autres.

Un travail du sol appuyé (bêchage, hersage) en revanche va déstructurer ce dernier, diminuer sa fertilité et augmenter le risque d'érosion.

En conditions trop humides, ces pratiques ont tendances à tasser les sols.

Sous le rang, outre un enherbement maîtrisé, les fabricants proposent toute une palette de solutions. Les outils sans effacement, simples, rapides, efficaces, peu coûteux et moins lourds, sont à privilégier. Il s'agira d'éviter autant que possible les risques de blessures aux ceps. Les désherbages thermiques, électrique, avec de l'eau à haute pression sont des solutions avec de lourds inconvénients ou des effets encore inconnus.

D'autres leviers sont à l'étude pour favoriser l'enherbement, comme les essais dans le canton de Vaud sur des porte-greffes exotiques plus résistants à la sécheresse (lire l'*Agri* du 13 août 2021 en page 21).

Il reste évidemment à mesurer les effets sur la qualité des raisins et des vins. Les analyses se poursuivent à Agroscope. A noter l'importance du système racinaire du cep dans les premiers



centimètres du sol pour la disponibilité des éléments minéraux, ceux-ci étant déterminants pour la qualité et la typicité des vins.

Des mesures coûteuses

L'autre grande question qui a animé les discussions à la fin du forum concerne les coûts de ces mesures. Sur vignes en terrasses non mécanisables, les charges sont dissuasives, sauf à vendre ses bouteilles à des prix dépassant de loin ce que le consommateur est prêt à payer. Selon une estimation d'Agridea, l'enherbement de l'interligne avec herbicide sous le cavaillon coûte presque le double dans un vignoble avec mécanisation légère que dans un vignoble mécanisé au tracteur. Les vignerons qui se lancent dans ces itinéraires se renseigneront sur les contributions fédérales et cantonales.

Quant aux recherches et essais, ils se poursuivent au sein de divers programmes réunissant plusieurs institutions telles qu'Agroscope, le FiBL, l'Hepia à Genève et les services cantonaux. »

Cette rencontre annuelle permet de favoriser le transfert de connaissance entre les personnes ou organisations actives dans la recherche et la vulgarisation vitivinicole et de renforcer les attentes des professionnels et les activités de recherches et de vulgarisation. La prochaine rencontre se tiendra le 29 novembre 2022.



2.4.6 VITIPLANT

(Source : AGORA, Elodie Freymond)

VITIPLANT, organisation professionnelle formée de la Fédération des pépiniéristes viticulteurs suisses (FPVS) et de la FSV, a comme chaque année, procédé aux contrôles des parcelles de pépinières, en collaboration avec le service de la protection phytosanitaire (SPF) de l'OFAG.

En 2021, Matthieu Vergères a remplacé Andreas Meier à la présidence de Vitiplant.

Les inscriptions et contrôles des parcelles de pépinières et de greffons ont été faits depuis la plate-forme CePa. Cette dernière a été ouverte en 2020 et les erreurs de jeunesse ont été corrigées. Les contrôles se sont bien déroulés dans la majorité des cas.

La météo de 2021 a été difficile et plusieurs parcelles de pépinières ont été grêlées. Il n'y a pas eu de nouveaux cas de flavescence dorée détectés en 2021. Seuls quelques cas de bois noir ont été trouvés. Les services phytosanitaires cantonaux ont pris des mesures, d'entente avec l'OFAG.

En plus des contrôles réguliers, *VITIPLANT* a également été mandatée pour procéder à des prélèvements, notamment pour la production de matériel certifié. *VITIPLANT* salue la volonté des pépiniéristes en la matière. En effet, seule la certification permet de faire face aux défis actuels et à venir en garantissant, lors de la multiplication, que les plants et les clones sont indemnes de viroses et de phytoplasmes graves. En outre, la certification assure la traçabilité du matériel jusqu'à la plante mère dans le conservatoire. En utilisant du matériel indigène certifié, les viticulteurs luttent non seulement contre l'introduction et la propagation de ravageurs et de maladies des plantes mais ils contribuent également au maintien de valeur ajoutée en Suisse.

2.5 Point de situation sur les dossiers politiques traités

Pour rappel, la FSV et l'IVVS travaillent sur une stratégie sur trois axes principaux :

- Renforcer la demande
- Augmenter l'offre
- Mesures de crise

Le travail en ce sens est consolidé par des liens constants avec les associations partenaires et les offices fédéraux



2.5.1 Interventions parlementaires déposées en 2021

Liste des interventions parlementaires sur la vitiviniculture en 2021

N°	Type	Parlementaire	Parti	Canton	Titre	Etat des délibérations
21.4446	Po	Philippe Nantermod	PLR	VS	Simplifier le contrôle du commerce des vins pour les petites caves	Non encore traité au conseil
21.4202	Mo	Benjamin Roduit	PDC	VS	Réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides: promouvoir le capital-plant	Non encore traité au conseil
21.4217	Po	Christophe Clivaz	Verts	VS	Connaître l'effet des produits phytosanitaires sur la santé des agriculteurs, viticulteurs et arboriculteurs ainsi que des riverains grâce à la mise en place d'un système de monitorage	Non encore traité au conseil
21.4210	Mo	Marco Romano	PDC	TI	Délai de replantation des surfaces viticoles : accorder une flexibilité aux vignerons	Non encore traité au conseil
21.4157	Mo	Frédéric Borloz	PLR	VD	Délai de replantation des surfaces viticoles : accorder une flexibilité aux vignerons	Non encore traité au conseil
21.4148	Mo	Valentine Python	Verts	VD	Une formation plus durable pour nos agriculteurs	Non encore traité au conseil
21.3775	Ip	Benjamin Roduit	PDC	VS	Des mesures fédérales pour le renouvellement du capital plant qui font sens après les votations fédérales du 13 juin 2021	Non encore traité au conseil
21.3243	Po	Marco Romano	PDC	TI	Lutter et réduire efficacement le trafic de vin	Non encore traité au conseil

2.5.2 Mesures et soutien à la vitiviniculture dans le contexte COVID

La situation exceptionnelle dans laquelle le COVID-19 a plongé le pays a été source de graves problèmes, également pour la vitiviniculture, sans doute le secteur agricole le plus touché. La FSV, en collaboration avec l'IVVS, est restée en contact constant avec les offices fédéraux et l'Union suisse des paysans dont elle est membre, pour évaluer la situation et défendre les intérêts de la branche vitivinicole au fur et à mesure des évolutions.

Le comité, le secrétariat ainsi que la présidence de la FSV et de l'IVVS ont travaillé d'arrache-pied pour la mise en place de conditions-cadres adéquates pour la vitiviniculture en se focalisant sur trois axes principaux de valorisation des vins suisses :

- Renforcer la demande
- Augmenter l'offre
- Mettre en place des mesures de crise



Le 4 avril 2020 déjà, l'IVVS et la FSV avaient adressé un courrier cosigné au Conseil fédéral comprenant les principales revendications de la branche : entre autres une aide supplémentaire à la promotion, l'analyse d'un déclassement facultatif du vin AOC, la mise en place d'une réserve climatique, l'analyse d'une potentielle incitation des importateurs à travailler également avec des vins suisses, la campagne de jus de raisin de table/jus de raisin ainsi que l'analyse d'une adaptation exceptionnelle des paiements directs.

De plus, dans le cadre des mesures permettant de lutter contre la diminution des ventes de vins en lien avec la pandémie de coronavirus, une solution de branche a été développée afin de transformer une partie des stocks en solution hydroalcoolique en faveur des hôpitaux et autres postes sanitaires.

La FSV et l'IVVS ont adressé, le 12 janvier 2021, un courrier au Conseil fédéral demandant que les aides pour la restauration et la vitiviniculture soient renforcées.

Le 18 février, la FSV a adressé un courrier à tous les gouvernements cantonaux leur demandant les trois éléments suivants :

- Flexibilisation de la mise en œuvre des programmes pour les cas de rigueur en se basant sur les décisions rendues par le Conseil fédéral le 13 janvier 2021
- Possibilité laissée aux producteurs de vin suisse de faire déguster leurs crus à la clientèle
- L'autorisation de vendre du vin à l'emporter en complément à la vente de repas à l'emporter pour les restaurateurs

Parallèlement, un courrier cosigné par les fournisseurs de l'HORECA, et donc par la FSV et l'IVVS, a été adressé le 19 mars aux gouvernements cantonaux, appelant à une réouverture rapide des restaurants.

Le dernier courrier a été adressé le 14 mai 2021 au Conseil fédéral suite aux annonces du 12 mai 2021. Celui-ci a été cosigné par 16 associations de branche, dont la FSV et l'IVVS.

Les revendications sont les suivantes :

- Nous soutenons pleinement l'ouverture complète du secteur de la restauration d'ici le 31 mai 2021.
- Nous demandons que l'exigence du télétravail soit modifiée en une recommandation générale sans "exigence de test".
- Nous vous demandons également d'utiliser votre marge de manœuvre - chaque fois que cela est possible et judicieux - pour assouplir les mesures COVID-19 plus rapidement que prévu dans le calendrier.



En complément, et dans le but d'anticiper les démarches politiques, le secrétariat a jugé judicieux de recueillir et synthétiser les données sur la situation générale de la vitiviniculture en lien avec le COVID-19. Ceci permettra d'agir de manière coordonnée et de grouper les revendications aux autorités, données à l'appui.

2.5.3 Réserve climatique

La situation actuelle conduit à des pertes de parts de marché pour les vins suisses lors de faibles récoltes, ce qui tend le marché et accentue la pression à la baisse des prix. Ces parts de marché sont ensuite difficiles à récupérer. La réserve climatique est donc primordiale pour lisser l'offre. Il s'agit d'une vue à long terme pour l'avenir de la branche.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion du Président de la FSV F. Borloz 20.3357, réponse que F. Borloz a refusée. La FSV a ainsi intensifié ses travaux en mettant sur pied un groupe de travail dans le but d'approfondir les discussions sur la réserve climatique et de définir les détails de mise en œuvre de cet outil au niveau national.

Sur la base de ces inputs, l'OSMV a retravaillé et précisé le projet de mise en œuvre. Lors des derniers échanges avec le DEF, l'OFAG s'est montré ouvert à la discussion et semble comprendre la nécessité politique de travailler sur ce dossier, a affirmé son accord mais également confirmé qu'il fallait passer par une modification légale.

Parallèlement, la possibilité de mettre en place l'outil facultatif de la vendange en vert a également été thématisé. Le DEF n'a pas donné de réponse à ce stade. L'idée était de disposer d'un outil qui aurait pu être mis en place par les cantons de manière facultative, à titre de mesures pompiers. Le but est d'étoffer le catalogue de mesures de crise. Le dossier est mis entre parenthèse pour l'instant.



2.5.4 Contingents d'importation

La concurrence pèse très lourd sur la viticulture suisse. La FSV et l'IVVS ont étudié en détail la possibilité d'une modification du système des contingents tarifaires dans le cadre de l'Art. 22 de la loi sur l'agriculture LAgr, proposée par l'ASVEI. L'Union suisse des paysans est un partenaire de choix dans ce dossier. Plusieurs interventions parlementaires ont été déposées dans ce sens. Un travail politique actif est mené par le président, le comité et le secrétariat en ce sens pour obtenir un signal positif et une majorité au Parlement.

De nombreux échanges avec les parlementaires, les membres des comités de l'IVVS, de la FSV et de l'ASVEI, l'OFAG et l'USP ont eu lieu. Un document de travail a été fourni par l'USP. Une liste de questions sur la suite des travaux en vitiviniculture a également été envoyée à l'OFAG.

La FSV, en collaboration avec l'IVVS, travaille d'arrache-pied pour faire avancer ce dossier et a fait un travail de fond pour sensibiliser les parlementaires en vue de déposer une motion de commission présentant une alternative capable de rallier une majorité.

La FSV et l'IVVS ont procédé à une analyse de toutes les options sur les plans de la faisabilité et de l'efficacité. En raison des accords avec l'OMC, des modifications aux tarifs douaniers et aux contingents telles que proposées par l'initiative déposée par le canton de Genève s'avèrent irréalistes. Par contre, l'adaptation de la gestion des contingents s'avère prometteuse. La motion Maret 20.3411 ainsi que la motion Roduit 20.3436, demandent que le système actuel du « premier arrivé, premier servi » soit remplacé par l'attribution de contingents en fonction de la prestation en faveur de la production suisse. Ce système permet d'assurer les parts de marché à long terme. Or, les commerçants uniquement



spécialisés dans l'import seraient exclus. Pour cette raison, la FSV, en accord avec l'IVVS, a proposé de mettre aux enchères une faible partie des contingents et ainsi de ne pas discriminer ces importateurs. Cette approche permettrait de garantir à long terme les parts de marché suisses. Il s'agit en aucun cas d'empêcher les importations, mais d'adapter le système d'attribution des quotas d'importation. Une motion de commission avait été déposée dans ce sens au Conseil des Etats. Celle-ci n'est pas passée de justesse. Comme annoncé, le travail parlementaire de la branche a porté ses fruits. L'exercice a pu être réitéré grâce au CN B. Roduit qui a déposé une iv pa 21.461 au Conseil national, qui reprend les idées de la motion de commission.

Parallèlement, les études en ce qui concerne les limitations contingentaires et l'intégration des mousseux sont en cours.

2.5.5 Promotion

Il est urgent de soutenir une promotion active et massive des vins suisses afin de reprendre des parts de marché, en Suisse et à l'étranger.

Le soutien à la promotion est essentiel dans le maintien de la commercialisation des vins de nos producteurs.

En 2021, les 6 régions ont cotisé CHF 1,241 mio pour la campagne de promotion de Swiss Wine Promotion SA SWP. Pour 2022, SWP estime pouvoir compter sur maximum CHF 1 mio d'encaissement. Cela est dû au fait que les cotisations sont liées aux kg encavés. Les petites vendanges impacteront de plein fouet les activités de SWP. Il s'agit de lisser les moyens à disposition pour les années à venir.

En novembre 2019, l'OFAG avait accepté d'accorder une aide supplémentaire à SWP de CHF 1 mio afin de soutenir le développement au sein de la gastronomie et de la grande distribution. Depuis, SWP a effectué un grand travail dans la communication et la valorisation des vins suisses. Les premiers résultats de l'année 2020 ainsi que du premier semestre 2021 ont confirmé le sentiment de tous pour un intérêt aux vins suisses avec une progression importante dans les secteurs de la distribution et de la vente directe.

Les rencontres avec le Département et le Président de la Confédération ont eu lieu dans le but de trouver des moyens supplémentaires à l'intérieur du budget. Il est nécessaire que les aides octroyées par l'OFAG se maintiennent, voire progressent dans les années futures afin de permettre à SWP de continuer son travail de promotion. Sans un engagement conséquent de la Confédération dans les moyens mis à disposition de SWP, le combat face à la concurrence étrangère restera trop inégal.

2.5.6 Initiatives populaires phytosanitaires

Le comité de la FSV a rejeté les initiatives « Pour une eau potable propre et une alimentation saine » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » pour ne pas imposer un système de production. Une prise de position a été rédigée et mise en ligne. Il est primordial que la viticulture et l'agriculture de manière générale restent unies. Bien que les inquiétudes du peuple suisse exprimées dans ces initiatives aient été légitimes, les exigences auraient été lourdes de conséquences et des réponses existent déjà.



La Suisse a rejeté les deux initiatives phytos extrêmes à plus de 60%. La FSV salue le fait qu'aucun des deux objets n'ait rencontré de majorité et remercie les citoyennes et les citoyens suisses de leur confiance. Ce résultat montre que la population estime, à juste titre, que les mesures déjà mises en route, en particulier la nouvelle législation sur les pesticides, conduiront de toute façon à une amélioration de la pratique agricole, avec moins de protection des végétaux et moins de risques. La poursuite de l'optimisation est donc garantie.



La viticulture suisse est prête à faire avancer ce processus : elle souhaite évoluer dans le sens d'un système plus durable.

2.5.7 Viticulture suisse durable

Le thème de la durabilité dans la production alimentaire est de plus en plus important. Dans le cas du vin également, les consommateurs s'interrogent de plus en plus, non seulement sur les aspects de



qualité sensorielle mais aussi sur le mode de production. VITISWISS s'engage depuis longtemps en faveur d'une vitiviniculture durable en Suisse. Parallèlement, il existe actuellement divers projets et initiatives portant sur l'évolution des aspects de la viticulture durable.

Afin de discuter de la manière dont il est possible de façonner l'avenir autour d'un « vin suisse durable » et d'utiliser les synergies entre les activités actuelles, l'IVVS, la FSV et VITISWISS ont organisé un atelier « Vin suisse durable » le 27 août 2021. Celui-ci a montré qu'il était

souhaité qu'un projet national de nouvelle norme de durabilité pour la viticulture soit développé sous l'égide de la branche viticole suisse. Un groupe de travail a été mis sur pied.

Le label Vinatura de VITISWISS offre beaucoup de bonnes approches, mais le catalogue des exigences est difficile à communiquer. Si les PER constituent la base, une nouvelle norme doit clairement se situer à un niveau supérieur tout en pouvant être mise en œuvre avec un effort raisonnable. Il est primordial que les nouvelles exigences soient aisément communicables et compréhensibles. Dans ce but, le catalogue des exigences devra être clairement structuré et contrôlable et couvrir tant la viticulture que la cave. Les travaux préliminaires des projets en cours (IP Suisse, Viticulture verte, ViSo), qui visent tous plus ou moins le même objectif doivent pouvoir être intégrés dans la nouvelle norme nationale.

Objectif : lancer un projet national pour une norme nationale facile à communiquer et permettant une large participation.

Un projet OQuaDu (ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire) sera déposé courant 2022 auprès de l'OFAG.

2.5.8 Fonds du marché suisse des vins

En 2020, l'ASCV a lancé l'idée de (re-)créer un fonds du marché suisse des vins afin de donner de l'autonomie à la branche et d'offrir un soutien à la production indigène.

Au printemps 2021, l'ASCV a formellement invité la branche à rejoindre le groupe de travail afin de poursuivre les travaux et de faire de ce projet ASCV un projet commun.

Bien que cette idée ne soit pas encore au stade de projet, il est important de suivre le dossier pour en faire un projet. Avant toute chose, il s'agissait d'avoir une étude juridique et économique qui démontre la faisabilité d'un tel projet, fait par un organisme extérieur et neutre. Cette étude, cofinancée par la FSV, l'IVVS et l'ASCV est en cours et la finalité de ce rapport doit présenter une base sur laquelle permettre ensuite, dans un deuxième temps de développer un concept.

2.5.9 Fondssuisse : Mildiou

En août 2021, la FSV avait sollicité Fondssuisse pour une demande de soutien suite aux dégâts causés par le Mildiou dans les vignes. Suite à une réponse négative, la FSV a réitéré sa demande le 1^{er} octobre 2021.

Voici leur réponse :

Fédération suisse des vigneron FSV
Madame Hélène Noirjean
Belpstrasse 26
3007 Bern

Berne, le 12 janvier 2022 \ ac

Mildiou : dégâts dans les vignes

Monsieur le président et conseiller national,
Madame la Directrice,

Nous accusons bonne réception de votre courrier du 1^{er} octobre 2021 qui a retenu toute notre attention. Lors de sa séance du 17 décembre dernier, la Commission administrative a également pris connaissance de ce courrier.

Fondssuisse n'est alimenté ni par l'argent des contribuables ni par des primes d'assurance. Il n'existe donc aucun droit à une prestation du fonds. Le cas échéant, c'est la Commission administrative qui statue définitivement sur le montant de l'indemnité et qui peut, dans des cas spéciaux, déroger aux directives du fonds (art. 3 et 5 Directives).

La Commission administrative est consciente que la situation a été particulièrement difficile dans toute la Suisse pour le secteur agricole cette année, en raison des conditions météorologiques notamment. Toutefois, elle a confirmé la réponse que nous vous avons transmise le 18 août 2021, qui s'appuie sur les directives de fondssuisse et non sur un argumentaire : le mildiou est un parasite, dont la présence a par ailleurs été accentuée par les conditions météorologiques, deux éléments qui font que nous ne pouvons donner suite à votre demande selon les directives du fonds.

Par ailleurs, la Commission administrative souligne qu'un régime d'exception n'est pas envisageable, contrairement au cas du Valais que vous évoquez et qui ne concerne qu'une vingtaine de producteurs, avec un phénomène naturel extraordinaire et soudain et contre lequel il n'était presque pas possible de lutter.

Au demeurant, une entrée en matière pour des dommages causés par des parasites est contraire aux buts de la fondation et entraînerait un précédent ingérable en regard des nombreux parasites animaux et végétaux avec lesquels l'agriculture doit composer : flavescence dorée, suzukii, esca, etc. pour ne citer que quelques exemples en lien avec la production viticole.

fondssuisse

Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles
Schweizerischer Fonds für Hilfe bei nicht versicherbaren Elementarschäden
Fondo svizzero di soccorso per danni causati dalla natura e non assicurabili

Thunstrasse 111 | CH-3006 Bern | Tel. 031 351 70 88 | info@fondssuisse.ch | www.fondssuisse.ch



2.5.10 Contrôle des caves

La FSV s'attèle à trouver avec le CSCV une solution au problème que pose le contrôle des caves pour les vignerons-encaveurs indépendants. La FSV a rencontré le CSCV le 16 février et le 6 décembre 2021 en lui faisant part des demandes de l'ASVEI. De nombreux échanges avaient déjà eu lieu en 2020.

Le CSCV et l'OFAG se sont cette année enfin montrés ouverts à une discussion approfondie. La FSV mettra sur pied un groupe de travail qui sera chargé de créer une demande de simplification concrète, affiner les demandes et faire des propositions précises.

2.5.11 Réglementation pour l'importation en douane : franchise quantitative

Aussi bien la FSV que l'IVVS souscrivent pleinement à la mesure visant à abaisser la franchise de 5 à 2 litres de vin dans le cadre du commerce frontalier. Lors de la consultation où l'Administration fédérale des douanes proposait une franchise de 20 litres, la FSV et l'IVVS s'étaient fortement mobilisées pour fixer la franchise à 2 litres. Simone de Montmollin a déposé la motion [20.4525](#) demandant la modification des limites d'entrée en douane de 5 à 2 litres lors de la session d'hiver des Chambres fédérales.

De plus, Marco Romano a déposé le postulat [21.3243](#) « Lutter et réduire efficacement le trafic de vin » qui charge le CF d'évaluer le trafic de vin dans son ensemble pour le réduire de manière significative et d'examiner l'efficacité de la mise en œuvre de la législation. Il analysera dans un rapport les données disponibles en lien avec l'importation illégale de vin par les milieux du crime organisé ou par des individus isolés. Ce rapport évaluera le cadre légal en vigueur par rapport à son efficacité ; au besoin, les sanctions seront renforcées et les franchises adaptées. Il présentera et évaluera également les mesures prises par les autorités chargées de surveiller et de réprimer ce phénomène par rapport à leur efficacité et aux améliorations possibles.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Il s'agira à présent de trouver une majorité au Conseil national.

Olivier Feller a également déposé l'Interpellation [21.3179](#) demandant à la Confédération si elle continue d'estimer la quantité de vin importée en Suisse par des particuliers en franchise de redevance.

2.5.12 Délai de replantation des surfaces viticoles

F. Borloz a déposé une motion 21.4157 « Délai de replantation des surfaces viticoles: accorder une flexibilité aux vignerons » (M. Romano a déposé le même texte Motion 21.4210):

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'al. 1 let. a de l'art. 3 ainsi que l'al. 2 de l'art. 5 de l'Ordonnance sur le vin 916.140. Le délai de dix ans pour la reconstitution des surfaces viticoles devrait être biffé.

La suppression de l'exigence de replanter dans le délai de dix ans n'a pas d'impact négatif sur la qualité du vignoble et accorde la flexibilité nécessaire aux vignerons dans des périodes économiques difficiles.

Les articles de l'ordonnance mentionnés, définissent un délai de dix ans pour la reconstitution des surfaces viticoles si celles-ci ont été arrachées. Si l'exploitation d'une surface viticole est interrompue durant plus de dix ans, l'autorisation n'est plus valable et la parcelle viticole sort donc du cadastre viticole. Cette problématique qui





n'inquiétait guère dans le passé pourrait devenir saillante ces prochaines années si les récoltes mauvaises ou non rentables se succèdent. Le vigneron peut être tenté ou conduit à arracher ses vignes s'il ne parvient plus à couvrir le coût du travail et les frais d'entretien minimum exigé par la loi. La raison actuelle de l'arrachage de la vigne est économique à cause des difficultés d'écoulement. Ce type de situation se pose déjà à l'heure actuelle. Celui qui arrache en se gardant la possibilité de replanter ne demande pas de subvention et ne bénéficie donc pas d'une prime à l'arrachage définitif. Il doit donc pouvoir replanter quand bon lui semble, car l'exposition du terrain, sa qualité et sa fertilité agricole ne changent pas.

L'exigence actuelle est particulièrement problématique pour les vignerons fermiers (fermage). Travaillant à la tâche pour le compte d'un propriétaire viticole et rétribués selon les travaux effectués, le risque existe que le propriétaire ne lui donne pas le droit d'arracher s'il ne garantit pas de replanter dans le délai de peur de perdre ce droit. Il s'agit donc de faire tomber ce seuil, comme c'est le cas dans l'Union européenne.

F. Borloz et M. Romano ont longuement thématisé cela avec le DEFR. Celui-ci ne voit pas de raison de faire cela mais reconnaît qu'un peu de simplification ne ferait pas de mal.

Le Conseil fédéral a cependant proposé de rejeter la motion. Celle-ci doit encore être traité par les chambres fédérales.

2.5.13 Autres consultations

Sans entrer dans les détails, la FSV, l'IVVS et VITISWISS se sont également prononcés durant cette année sur les consultations et auditions suivantes :

- Train d'ordonnances agricoles 2021
- Mise à jour des Annexes 7 et 8 de l'Accord agricole CH-UE
- Train d'ordonnances Initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides »
- Révision de la loi sur l'aménagement du territoire (2e étape)

2.6 Groupe parlementaire vitivinicole

Depuis 2003, notre un intergroupe présidé par les nationaux F. Borloz, M. Hurter et Ch. Clivaz. but d'informer les qui possèdent un intérêt secteur, sur les sujets touchant la groupe se rencontre sous forme d'un apéritif. Annulée en 2020 et 2021 sanitaires liées au rencontre du groupe vitivinicole 2022 aura lieu 2022 à la Galerie des fédéral à Berne.



branche possède parlementaire co-conseillers Romano, Th. Celui-ci a pour parlementaires pour notre importants vitivinicole. Ce annuellement dînatoire. pour raisons COVID, la parlementaire 12 septembre Alpes au Palais

Parallèlement, un plus petit bureau actif de parlementaires a été créé en 2021 afin de discuter plus en profondeur des sujets qui touchent le secteur vitivinicole et de consolider les liens avec les membres du groupe parlementaire.

2.7 Formation professionnelle viticole

(Source : AGORA. Carine Théraulaz)

2.7.1 Convention avec AGORA

La convention entre la FSV et AGORA prévoit que cette dernière se charge des activités suivantes:

- conduite du secrétariat de la Commission de formation professionnelle de la FSV
- coordination et la mise en œuvre de la formation professionnelle viticole au niveau national
- participation aux travaux de l'Ortra AgriAliForm au niveau du comité, des commissions et des groupes de travail
- représentation de la FSV au Conseil professionnel consultatif de Changins
- participation aux séances du comité et à l'assemblée des délégués de la FSV, en qualité d'invité permanent
- exécution de toute autre tâche relevant de la formation professionnelle viticole décidée par le comité de la FSV et/ou de la Commission ad hoc.

2.7.2 Commission de la formation professionnelle de la FSV

La commission s'est réunie à trois reprises en 2021 et une quatrième fois pour une séance commune avec les cavistes. Elle s'est notamment intéressée aux points suivants :

- Développement de la formation professionnelle initiale avec notamment la prise de connaissance des travaux effectués au sein du groupe d'accompagnement rattaché à la Commission pour le développement professionnel et la qualité d'AgriAliForm.
- Les SwissSkills auront lieu en 2022. Ainsi les travaux d'organisations ont repris en 2021.
- Le stand de promotion des métiers a pu être inauguré. Les retours reçus sont positifs. Les panneaux enroulables ont également été rafraîchis.
- Suivi de la mise en œuvre de la procédure de qualification 2021 conduite par AAF selon les directives du Conseil fédéral adoptées dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire.
- Suivi du projet d'application de taille de la vigne qui sera à disposition des écoles participantes et des concours des métiers. Celle-ci a été déposée sur le site internet d'AGORA début 2022.
- Moyens d'enseignement à l'école professionnelle, dossier de formation, cours interentreprises, formation professionnelle supérieure, etc.

2.7.3 Développement de la formation professionnelle initiale

Le groupe d'accompagnement rattaché à la Commission pour le développement professionnel et la qualité a participé à 6 séances.

En 2021, le groupe d'accompagnement s'est tenu informé des travaux de la révision de la formation initiale. Il a également suivi les différents échanges ayant eu lieu avec les cantons notamment concernant l'inscription de l'orientation sur le CFC.

La variante consensus a été retenue pour le métier d'agriculteur. La formation sera dispensée sur 3 ans avec une 4ème année facultative. Des orientations pourront être choisies dès la 3ème année de formation alors que les deux premières années seraient en tronc commun. Les métiers de la vigne et du vin ont également opté pour ce modèle. Un nouveau nom de profession a dû être trouvé ainsi que



ses orientations. Le choix s'est arrêté à Viniculteur CFC orientation Vigne ou Cave. Le nom de la profession doit encore être validé à la séance du comité d'AAF d'avril.

En 2021, plusieurs ateliers ont eu lieu pour rédiger les profils et compétences professionnels de chaque métier. Ces ateliers ont également permis de déterminer quelles doivent être les connaissances communes aux viticulteurs et aux cavistes. Il a été décidé qu'un caviste doit connaître les travaux de la taille et de la feuille alors que le viticulteur doit savoir élaborer un vin.

La prochaine étape sera l'élaboration des plans de formation sur la base des profils de qualification ainsi que les premières auditions. Si le calendrier est maintenu, la formation révisée devrait entrer en vigueur dès la rentrée 2024.

2.7.4 Promotion de la formation professionnelle

Lors de l'année 2021 le stand de promotion des métiers a pu être inauguré. Les retours à son sujet sont positifs. Dans le cadre de la commission « Marketing et Communication » les panneaux enroulables ont été remodelés et mis en production. Ceux-ci sont maintenant disponibles auprès d'AGORA pour la Suisse romande.

La commission s'est également penchée sur la possibilité d'utiliser le canal Instagram de « Paysans suisses » pour promouvoir la formation initiale.

Les SwissSkills auront lieu du 7 au 11 septembre 2022. Les travaux d'organisation de ces joutes professionnelles ont d'ores et déjà commencé.

2.7.5 Cours interentreprises

Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des chambres d'agriculture, la CNFC est également partie prenante de leur mise sur pieds. Ainsi, l'ASCV participe à la Commission romande des CIE pour les branches spéciales de l'agriculture qui s'occupe de la planification et de l'organisation générale des cours. Cette commission s'est rencontrée le 18 mai et le 15 décembre 2021.

En 2021, plusieurs sessions du CIE débouchant sur l'obtention du permis de cariste ont eu lieu. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit, pour la Suisse romande, de Neuwerth Logistics SA et José Pasquier Sàrl. Pour rappel, ce cours permet à tous les apprentis cavistes de sortir du CFC avec un permis de cariste qui leur aura coûté CHF 200.- contre près de mille francs s'ils devaient le faire par la suite.



Au niveau national, la Commission de surveillance des cours interentreprises s'est réunie à deux reprises ; il s'agit des 18 mars et 15 septembre 2021. Le rôle de cette commission est principalement le suivi des flux financiers dans les cours interentreprises ainsi qu'une surveillance de la qualité. Cette année, les traditionnelles visites des centres CIE effectuées par les membres de la Commission de surveillance ont eu lieu. Elles ont pour but de veiller à la qualité des cours interentreprises et au maintien d'une bonne homogénéité au niveau national, avec cette année un accent particulier mis sur les



domaines de la protection au travail et de la protection de la santé. Enfin, la traditionnelle rencontre annuelle des responsables CIE s'est déroulée le 11 mai 2021. En raison de la situation sanitaire, celle-ci a eu lieu en ligne.

2.7.6 Procédure de qualification (examen du CFC et de l'AFP)

La procédure de qualification 2021 conduite par AAF, selon les directives fédérales adoptées dans le contexte de la crise sanitaire, a été mise en œuvre.

Une séance, organisée par la HAFL et AgriAliForm, a eu lieu pour mettre sur pied la procédure qualification 2022.

Le groupe de rédacteurs pour la procédure qualification des viticulteurs et des cavistes s'est également concerté afin de planifier la rédaction des situations d'exams de la session 2022. Un état des lieux des questions existantes à contrôler pour les exams oraux et les travaux pratiques et des questions à rédiger pour les exams écrits a été effectué. Pour rappel, les groupes de rédaction viticulture et encavage travaillent en commun afin d'utiliser les synergies possibles. Le groupe de rédaction commun est sous la responsabilité de Carine Théraulaz en collaboration avec Remo Walder.

2.7.7 Formation professionnelle supérieure

Pour rappel, toute la formation professionnelle supérieure est rattachée à l'OrTra AgriAliForm. La Commission assurance-qualité d'AgriAliForm (ci-après la Commission AQ) est l'organe opérationnel pour la mise en œuvre des deux règlements d'examen (brevet et maîtrise). Sept directions d'exams et les comités techniques nationaux lui sont rattachés. Cette année, la commission s'est réunie à 7 reprises que ce soit en visioconférence ou en présentiel. La commission AQ a procédé à ses tâches courantes comme l'admission des candidats, la nomination des experts et la ratification des résultats aux exams finaux.

Pour rappel, les comités techniques sont placés sous la responsabilité de la commission AQ. Ils sont chargés, entre autres, de la rédaction des questions des exams modulaires et finaux. Cette année, le comité technique vitivinicole s'est rencontré à 5 reprises notamment pour l'élaboration de questions d'examen pour le module BF 24 introduction à la viticulture.





2.7.8 Lauréats du brevet et de la maîtrise de viticultrice et de l'ES Technicien vitivinicole

Cette année, la remise des diplômes des brevets-maîtrises a eu lieu le 19 novembre 2021 à Crissier. Grâce au relâchement momentané des mesures sanitaires liées au COVID-19, celle-ci a pu avoir lieu normalement. Un certificat COVID était toutefois demandé.

Lauréats du brevet de viticultrice

Titre	Prénom	Nom	NP	Localité	Canton
Monsieur	Romain	CRAUSAZ	1180	Tartegnin	VD
Madame	Micaela	DA SILVA	1955	Némiaz (Chamoson)	VS
Madame	Line	DORSAZ	1926	Fully	VS
Monsieur	Aurélien	LOVY	1976	Aven	VS
Monsieur	Marc	PERNET	1195	Dully	VD
Monsieur	Martin	SUARDET	1853	Yvorne	VD

Lauréat de la maîtrise de viticultrice

Titre	Prénom	Nom	NP	Localité	Canton
Monsieur	Bruno	LUYET	1965	Savièse	VS

Parallèlement au brevet et à la maîtrise, 8 lauréats ont obtenu leur diplôme de Technicien vitivinicole diplômé ES à Changins lors de la cérémonie de remise des diplômes qui a eu lieu à Changins le 9 décembre 2021.

Lauréats de l'ES de technicien vitivinicole à Changins

Titre	Prénom	Nom	Np	Localité	Canton
Monsieur	Matteo	BEUTLER	3436	Zollbrück	BE
Monsieur	Enea	CORTI	6932	Breganzone	TI
Monsieur	Paul	DE WATTEVILLE	1185	Mont-sur-Rolle	VD
Monsieur	François	FAVRE	3965	Chippis	VS
Madame	Céline	MINOD	1853	Yvorne	VD
Monsieur	Clément	ROUGE	1095	Lutry	VD
Madame	Claire	REMONDEULAZ	1908	Riddes	VS
Monsieur	Sébastien	VILLARD	1247	Anières	GE

2.7.9 Cadre national de certification

Pour rappel, afin d'améliorer l'égalité des chances des diplômés de la formation professionnelle, le CNC « Cadre national de certification Formation professionnelle » (« Nationaler Qualifikationsrahmen Berufsbildung ») a été introduit par le SEFRI en 2014.

La classification a pour objectif de permettre la comparaison des niveaux de formation et des diplômes suisses avec ceux de l'étranger, ceci afin de faciliter la mobilité des diplômés de la formation professionnelle, d'augmenter leur chance sur le marché du travail à l'étranger (reconnaissance internationale) et de valoriser la formation professionnelle suisse. Le CNC permet aux potentiels employeurs étrangers d'évaluer les diplômes suisses à leur juste valeur. Le cadre européen des certifications élaboré par l'UE fait office d'outils de transposition.

Au niveau de la formation supérieure, les premiers suppléments aux diplômes ont été remis directement avec les diplômes aux lauréats (brevet-maîtrise-ES) de la session d'examens 2020. Pour rappel, au niveau de la formation initiale (EBA et CFC), ils peuvent être téléchargés sur le site du SEFRI.

3. Comptabilité de l'exercice

3.1 Bilan au 31 décembre 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

	2021	2020
ACTIFS		
Caisse	197,00	197,00
Compte Banque Raiffeisen	390 169,28	341 272,25
Compte placement Banque Raiffeisen	103 686,45	103 686,45
Débiteurs	68 026,15	98 447,10
Fonds de formation professionnelle viticole (compte en gestion)	62 977,80	32 332,95
Avances sur salaires	0,00	74,55
Charges payées d'avance	205,00	2 920,00
Actions Swiss Wine Promotion SA	27 200,00	27 200,00
	652 461,68	606 130,30
PASSIFS		
Créanciers	20 951,60	8 709,65
Fonds de formation professionnelle viticole (compte en gestion)	62 977,80	32 332,95
Provision groupe parlementaire vitivinicole	20 238,25	20 238,25
Provision communication	52 000,00	52 000,00
Provision changement de direction	20 000,00	20 000,00
Provision "Cotisations des membres"	56 000,00	56 000,00
Provision générale	30 000,00	30 000,00
Provision simple 31.12	38 449,53	38 449,53
Provision exercices 2021-2023	25 000,00	25 000,00
Provision défense viticulture suisse	125 000,00	125 000,00
Capital propre 01.01.	138 255,92	133 530,65
Bénéfice	3 444,58	47 25,27
Capital propre 31.12.	141 700,50	138 255,92
<i>Capital de fondation</i>	60 144,00	60 144,00
	652 461,68	606 130,30



3.2 Comptes de résultats 2021

	Budget 2021	Comptes état 31.12.21
PRODUITS / ERTRÄGE		
Cotisation des sections / Mitgliederbeiträge	330 000,00	329 420,00
Mandat VITISWISS / Mandat VITISWISS	70 000,00	70 000,00
Contribution annuelle VITISWISS / Jahresbeitrag VITISWISS	15 000,00	15 000,00
Contribution annuelle ASVEI / Jahresbeitrag ASVEI	15 000,00	15 000,00
(Contribution annuelle USOE sous réserve / Jahresbeitrag USOE unter Vorbehalt)	0,00	0,00
Autres mandats / Andere Mandate	15 000,00	15 000,00
Honoraires / Honorare	500,00	0,00
Intérêts / Zinsen	0,00	0,00
Diverses entrées / Verschiedene Erträge	500,00	817,00
Refacturation de prestations / Weiterverrechnung von Leistungen	0,00	364,15
Charges à refacturer / Weiterverrechnung von Aufwänden	0,00	-315,95
Total des produits / Total Erträge	446 000,00	445 285,20
CHARGES / AUFWAND		
<i>Administration générale / Allgemeine Verwaltung</i>		
Salaires et charges sociales / Löhne und Sozialleistungen	-220 000,00	-233 786,20
Total Administration générale / Total Allgemeine Verwaltung	-220 000,00	-233 786,20
<i>Frais de séances / Sitzungskosten</i>		
Frais de comité / Vorstandskosten	-45 000,00	-24 278,60
Commissions / Kommissionen	-4 000,00	0,00
Assemblée des délégués / Delegiertenversammlung	-3 000,00	0,00
Evénements divers / Diverse Anlässe	0,00	-0,00
Frais de secrétariat généraux / Sekretariat	-3 500,00	-5 508,25
Groupe parlementaire vitivinicole / Parlamentarische Gruppe Weinbau	-2 000,00	0,00
Réserve "exercice 2021-2023" / Reserve "Geschäfsjahr 2021-2023"	0,00	-0,00
Amortissement actions SWP / Aktienabschreibung SWP	0,00	0,00
Contacts avec l'étranger / Kontakt mit dem Ausland	-3 000,00	-570,00
Total frais de séances / Total Sitzungskosten	-60 500,00	-30 356,85
<i>Frais généraux / Allgemeine Kosten</i>		
Comptabilité / Buchhaltung	-6 000,00	-5 923,50
Impôts / Steuern	-500,00	500,70
Internet, informatique, téléphonie / Internet, Informatik, Telefonie	-8 000,00	-7064,35
Frais de port + Courrier / Portospesen + Kurrier	-1 600,00	-2018,85
Matériel de bureau - Photocopies / Büromaterial - Photokopien	-2 000,00	-228,25
Frais bancaires / Bankspesen	-50,00	-1386,27
Location / Miete	-10 500,00	-9 939,45
Mobilier / Mobiliar	-3 000,00	-2 041,65



	Budget 2021	Comptes état 31.12.21
Abonnements journaux, documentation / <i>Zeitungsbos, Dok.</i>	-1300,00	-1 541,10
Traductions / <i>Übersetzungen</i>	-8 000,00	-7208,65
Etudes / Studien	0,00	-3 410,50
Formation continues - Information / <i>Information - Weiterbildung</i>	-2 000,00	0,00
Frais divers – Imprévus / <i>Verschiedene Ausgaben - Unvorhergesehenes</i>	-3 150,00	-2970,00
Total frais généraux / Total Allgemeine Kosten	-46 100,00	-43 232,07
Cotisations annuelles / Jahresbeiträge		
IVVS / BSWR	-5 000,00	-5 000,00
AGIR	-550,00	-550,00
LID Bern	-1 500,00	-1 500,00
Agromarketing Schweiz (AMS Bern)	-300,00	-300,00
AGRIDEA	-2 000,00	-1 800,00
Union suisse des paysans / <i>Schweizer Bauernverband</i>	-100 000,00	-100 000,00
Alliance des entreprises pour une politique de prévention modérée / <i>Allianz der Wirtschaft für eine massvolle Präventionspolitik</i>	-2 000,00	-2 000,00
ASSAF	-1 200,00	-1 200,00
ASG	-1 615,50	-1 615,50
Réseau vitivinicole AGRIDEA	-20 000,00	-20 000,00
Association Stratégie Qualité / <i>Verein Qualitätsstrategie</i>	-300,00	-300,00
Swiss Association Managers	-200,00	-200,00
Total cotisations annuelles / Total Jahresbeiträge	-134 665,50	-134 465,50
Total des dépenses / Total Aufwand	-461 265,50	-441 840,62
Total des produits / Total Erträge	446 000,00	445 285,20
Résultat de l'exercice / Jahresergebnis	-15 265,50	3 444,58

Cotisations 2022

Cotisation de base : CHF 6'000.- / section et CHF 20.- / ha

Commentaire : Pour le décompte d'Impôts 2019, les provisions 2602 et 2608 n'ont pas été acceptées. Une charge exceptionnelle est à prévoir sur l'exercice 2022.

4. Programme d'activité 2022

Structure et organisation

- Etude du renforcement opérationnel du secrétariat
- Consolidation du partenariat avec VITISWISS, l'ASVEI et l'USOE
- Consolidation de la structure de travail avec l'USP

Politique, économie et recherche

- Collaboration avec l'OFAG à la mise en place d'une réserve climatique
- Mise en place de mesures de soutien pour la vitiviniculture
- Travail proactif de défense professionnelle avec les partenaires et les parlementaires
- Lobbying
- Consolidation du groupe parlementaire vitivinicole
- Veille législative fédérale et européenne et évaluation des conséquences potentielles pour la viticulture suisse
- Réponses aux consultations touchant la branche vitivinicole
- Consolidation des contacts avec l'administration fédérale et les partenaires
- Suivi de l'Observatoire suisse du marché des vins
- Défense de conditions-cadres permettant un prix à l'hectare qui soit rémunératrice pour les producteurs par une analyse régulière de l'offre
- Encouragement de programmes de recherche pour le marketing du vin suisse
- Soutien de programmes de recherche agronomique menés par AGROSCOPE

Communication et promotion

- Travail média : répondre aux demandes et communiquer activement sur la viticulture et le vin suisse
- Modernisation de l'identité visuelle de la FSV
- Intensification de la communication via la newsletter et la presse professionnelle
- Suivi de la campagne de promotion des vins suisses menée par SWP SA
- Mise à jour du site internet dans le cadre de la restructuration du site internet www.swisswine.ch
- Communication ciblée auprès du groupe parlementaire vitivinicole
- Sensibilisation de la grande distribution pour atténuer l'effet des saisons et des variations de récoltes

Formation professionnelle initiale

- Suite des travaux concernant le développement de la formation initiale, notamment retravailler – peaufiner l'élaboration du nouveau profil professionnel du CFC de viticulteur-caviste et ceci autant au sein de la commission de formation que des organes d'AgriAliForm.
- A la suite des profils de qualification, établir un plan d'étude notamment la matière enseignée, les cours interentreprises nécessaires ainsi que la procédure de qualification.
- Suite du développement de la collaboration avec les cavistes, avec si approbation, la fusion des commissions de formation en plus du CFC réuni en une seule profession à orientation.
- Finalisation et contrôle des situations d'examens CFC et AFP pour la procédure qualification 2023.
- Organiser une séance avec le groupe d'auteurs des procédures de qualifications pour unifier et notifier les objectifs des situations d'examens.

Formation professionnelle supérieure

- Suivi des travaux de révision du plan d'étude cadre de Technicien/ne vitivinicole dipl. ES.
- Suivi des travaux de la Commission spécifique ES.
- Suivi de la mise en place des subventionnements cantonaux aux candidats.
- Soutien aux candidats pour le dépôt des demandes de subventionnement fédéral des cours préparatoires sur la plateforme en ligne du SEFRI.

Promotion de la formation

- Présence à Agrovina pour promouvoir la formation professionnelle initiale.
- Sous réserve de la tenue de SwissSkills 2022 centralisée, participation aux séances d'informations générales SwissSkills ainsi qu'aux séances du comité d'organisation SwissSkills 2022 d'AgriAliForm. Mise sur pied et tenue des concours vitivinicoles aux SwissSkills 2022, ainsi qu'organisation et tenue d'animations et de démonstrations pour présenter le métier de viticulteur.
- Présentation et utilisation de la nouvelle brochure et du nouveau stand de promotion du champ professionnel agricole.
- Soutien à la volonté d'AgriAliForm de promouvoir l'échange de places d'apprentissage entre les différentes régions linguistiques.
- Accroître la promotion de la formation sur les réseaux sociaux notamment par le biais du canal « Paysans Suisses »

5. Organisation de la Fédération suisse des vignerons FSV

5.1 Section membres

- **Groupement des organisations viticoles valaisannes (GOV)**

Président : Pierre-Antoine Héritier
 Rue de la Scierie 6
 1965 St-Germain (Saviese)
 Tél. 027 395 34 22
 Courriel paheritier.sa@gmail.com

Secrétaire : Daniel Etter
 Chambre valaisanne d'agriculture
 Case postale 96
 1964 Châteauneuf-Conthey
 Tél. 027 345 40 10
 Courriel vitival@agrivalais.ch

- **Fédération vaudoise des vignerons (FVV)**

Président : François Montet
 Chauxey 14
 1807 Blonay
 Tél. 021 943 53 35
 Courriel montet.vins@bluewin.ch

Secrétaire : Philippe Herminjard
 Centre patronal
 Case postale
 1001 Lausanne
 Tél. 058 796 33 76
 Courriel pherminjard@centrepatronal.ch

- **Interprofession du vignoble et des vins de Genève (IVVG)**

Président : Robert Cramer
 Agrigenève
 15, rue des Sablières
 1217 Meyrin
 Tél. 022 939 03 10
 Courriel mb@robertcramer.ch

Secrétaire : François Erard
 Agrigenève
 15, rue des Sablières
 1217 Meyrin
 Tél. 022 939 03 10
 Courriel erard@agrigeneve.ch

- **Branchenverband Deutschschweizer Wein (BDW)**

Président :	Martin Wiederkehr Schloss 1 8820 Wädenswil	Tél. 022 753 21 10 Courriel m_wiederkehr@hotmail.com
Secrétaire :	Jürg Bachofner Schloss 1 8820 Wädenswil	Tél. 044 599 61 30 Courriel info@weinbranche.ch

- **Federazione dei viticoltori della Svizzera italiana (FEDERVITI)**

Président :	Giuliano Maddalena in Pièza 12 6705 Cresciano	Tél. 091 815 31 06 Courriel giuliano.maddalena@ti.ch
Secrétaire :	Carolina Pedretti in Pièza 12 6705 Cresciano	Tél. 091 851 90 90 Courriel federviti@agriticino.ch

- **Interprofession vitivinicole des 3 Lacs (IV3Lacs)**

Président :	Yann Huguelit Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture Route de l'Aurore 4 2053 Cernier	Tél. 032 869 36 30 Courriel yann.huguelit@ne.ch
-------------	---	--

5.2 Membres du comité

Président :	Frédéric Borloz, Conseiller national Chemin du Levant 15 1860 Aigle	Tél. 079 204 43 30 Courriel frederic.borloz@parl.ch
Vice-présidents :	Pierre-Antoine Héritier Rue de la Scierie 6 1965 St-Germain (Savièse)	Tél. 027 395 34 22 Courriel paheritier.sa@gmail.com
	Giuliano Maddalena in Pièza 12 6705 Cresciano	Tél. 091 815 31 06 Courriel giuliano.maddalena@ti.ch

Membres :

GOV	Romain Cipolla Unterdorf 11 3942 Raron	Tél. 079 201 81 31 Courriel info@weingut-cipolla.ch
	Daniel Etter Route de Piotte 1965 Granois (Savièse)	Tél. 027 345 40 10 Courriel vitival@agrivalais.ch
	Pierre-Antoine Héritier Rue de la Scierie 6 1965 St-Germain (Savièse)	Tél. 027 395 34 22 Courriel paheritier.sa@gmail.com
FVV :	François Montet Choucey 14 1807 Blonay	Tél. 021 943 53 35 Courriel montet.vins@bluewin.ch
	Philippe Herminjard Centre patronal Case postale 1215 1001 Lausanne	Tél. 058 796 33 76 Courriel pherminjard@centrepatronal.ch

IVVG :	Dominique Maigre Route de Soral 99 1233 Bernex	Tél. 079 226 83 49 Courriel dominique.maigre@bluewin.ch
BDW :	Martin Wiederkehr Schloss 1 8820 Wädenswil	Tél. 022 753 21 10 Courriel office@schmidwetli.ch
	Jürg Bachofner Schloss 1 8820 Wädenswil	Tél. 044 599 61 30 Courriel info@weinbranche.ch
Federviti :	Giuliano Maddalena Via Gorelle 6592 S. Antonino	Tél. 091 815 31 06 Courriel giuliano.maddalena@ti.ch
IV3Lacs :	Cédric Guillod Amont le ruz 1 1788 Praz	Tél. 079 237 70 33 Courriel cedric@caveguillod.ch
ASVEI :	Guy Ramu Domaine du Chafalet Chemin de Chafalet 16 1283 Daradagny	Tél. 022 754 11 79 Courriel info@domainedechafalet.ch
VITISWISS :	Boris Keller Route du Camp 3 2028 Vaumarcus	Tél. 079 449 57 44 Courriel boris.keller@net2000.ch

Membres suppléants :

GOV :	vacant	
FVV :	Jean-Daniel Porta Chemin des Daillettes 1091 Aran	Tél. 021 676 94 10 Courriel info@vins-porta.ch
IVVG :	Emilienne Hutin Chemin de Brive 8 1283 Dardagny	Tél. 022 754 12 05 Courriel info@domaineleshutins.ch
BDW	Ueli Liesch Weingut Treib 1 7208 Malans	Tél. 081 322 12 25 Handy 079 297 82 00 Courriel ueli.liesch@graubuendenwein.ch
Federviti :	Mirto Ferretti Via Sciarana 39 6516 Cugnasco	Tél. 091 859 22 23 Courriel mf.ferretti@bluewin.ch
IV3Lacs :	Alain Gerber Impasse Alphonse-Albert 8	Tél. 032 753 27 53 Courriel alain@gerber

5.3 Membres de la commission de gestion

VD	Marc Cauderay Chemin du Grand Pré 4 1116 Cottens
----	--

BDW Rolf Schenk
 Im Hüebli 4
 8465 Rudolfingen

3 Lacs Johannes Louis
 Schafisweg 37
 2514 Ligerz

5.4 Membre de la commission de la formation professionnelle

Nom	Prénom	Représente	NP	Lieu
Ballet	Francis	Section 3 Lacs	2035	Corcelles
Bianco	Guy	Ecole d'Agriculture du Valais	1951	Sion
Briguet	Conrad	Ecole de Changins (VD)	1260	Nyon 1
Cornut	Didier	Section Vaudoise	1143	Apples
Fournier	Julien	Commission de formation Valais	1976	Aven
Mauro	Poli	Azienda agraria cantonale di Mezzana	6877	Cordrero
Gaillard	Raphaël	Commission de formation Valais	1951	Sion
Grimm	Stéphanie	Commission de formation Vaud	1510	Moudon
Maddalena	Giuliano	Federviti	6516	Cugnasco
Noirjean	Hélène	FSV	3007	Berne
Pottu	Yves	Ecole Agrilogie Marcellin (VD)	1110	Morges
Steiger-Wehrli	Suzanne	Section suisse alémanique	5024	Küttigen
Théraulaz	Carine	FSV, secrétaire de la CF	1001	Lausanne
Walder	Remo	Strickhof	8804	Au
Wiederkehr	Martin	Commission form. Suisse allemande		

Giuliano Maddalena a terminé son mandat auprès de la commission de formation à la fin 2021. Nous le remercions de son implication pour la formation professionnelle. Monsieur Nicola Corti a été nommé pour représenter le Tessin dans la commission de la formation professionnelle.

5.5 Secrétariats

Fédération suisse des vignerons

Belpstrasse 26
 3007 Berne
 Directrice : Hélène Noirjean
 Tél. 031 398 52 60 / 079 394 80 87
 Courriel info@fsv.ch
 helene.noirjean@fsv.ch

Formation professionnelle viticole

Association des groupements et organisations
 romands de l'agriculture (AGORA)
 Avenue des Jordils 5
 Case postale 1080
 10010 Lausanne
 Secrétaire : Carine Théraulaz
 Tél. 021 614 04 77
 Courriel info@agora-romandie.ch

6. Représentation de la Fédération suisse des vignerons

6.1 Union suisse des paysans

En vue de la période 2022-2025, l'USP a recalculé les cotisations des organisations de producteurs sur la base de la valeur de la production agricole commercialisée entre 2018 et 2020. A partir de l'Assemblée des délégués 2021, ou dans la période de contribution 2022 à 2025, la FSV a donc dorénavant 7 sièges à l'AD : Frédéric Borloz, Cédric Guillod, Jürg Bachofner, Daniel Etter, Guy Ramu, François Montet et Hélène Noirjean

Chambre suisse d'agriculture :	Hélène Noirjean
Groupe de travail politique agricole :	Hélène Noirjean
Groupe de travail international :	Hélène Noirjean
Commission production végétale :	Stéphane Kellenberger

6.2 Agro-Marketing Suisse AMS

Assemblée des délégués :	Hélène Noirjean
--------------------------	-----------------

6.3 Interprofession de la vigne et des vins suisses IVVS

Comité :	Frédéric Borloz
Délégués :	Philippe Herminjard, Dominique Maigre
Suppléant comité :	François Montet
Suppléant délégués :	vacant

6.4 Contrôle suisse du commerce des vins

Membre :	Cédric Guillod
Suppléant :	Jürg Bachofner

6.5 VITIPLANT

Assemblée des délégués :

Guy Ramu (ASVEI), Hélène Noirjean (FSV)

6.6 AgriAliForm

Comité :

Carine Théraulaz (FSV)
Hélène Noirjean (FSV), suppléante

Assemblée des délégués :

Hélène Noirjean (FSV)
Julien Fournier (VS)
Carine Théraulaz (FSV)
Suzanne Steiger-Wehrli (FSV)
Conrad Briguet (CHANGINS)
Didier Cornut (FSV)

Groupe procédure de qualification :

Carine Théraulaz (FSV)

Groupe cours interentreprises :

Carine Théraulaz (FSV)

Groupe marketing :

Carine Théraulaz (FSV)

Commission AQ brevet-maîtrise :

Carine Théraulaz (FSV)

6.7 Changins, Haute école de viticulture et œnologie

Conseil professionnel consultatif :

François Montet (VD)
Carine Théraulaz (FSV)
Willy Deladoëy (VD)

Conseil de fondation :

Willy Deladoëy (VD)
François Montet (VD)